



Les Foyers Mistassini ont été ajoutés à l'annexe f de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (« CRRPI ») pour la période allant du 1^{er} septembre 1971 au 30 juin 1978

À tous les anciens élèves qui ont résidé aux Foyers Mistassini, dans le Nord québécois, entre le 1^{er} septembre 1971 et le 30 juin 1978.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que les Foyers Mistassini ont été ajoutés à la liste des pensionnats indiens reconnus en vertu de la CRRPI, pour la période allant du 1^{er} septembre 1971 au 30 juin 1978. Selon une ordonnance rendue par le juge Rolland, de la Cour supérieure de justice, les anciens élèves des Foyers Mistassini qui y ont résidé entre le 1^{er} septembre 1971 et le 30 juin 1978 peuvent présenter une demande d'indemnisation dans le cadre du volet Paiement d'expérience commune (PEC) de la Convention de règlement. De plus, les anciens résidents qui ont été victimes de sévices sexuels, de violences physiques graves ou d'autres formes de sévices ayant entraîné de graves répercussions psychologiques lorsqu'ils ont fréquenté ces foyers peuvent soumettre une demande d'indemnisation supplémentaire dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant (PEI).

Toutes les demandes de **PEC** relatives aux Foyers Mistassini doivent nous parvenir **d'ici le 2 septembre 2013**. Toutes les demandes au titre du **PEI** concernant les Foyers Mistassini qui seront

présentées au plus tard le **2 septembre 2013** seront réputées avoir été reçues au 19 septembre 2012.

La présente ne vise que les demandes des anciens élèves ayant résidé aux Foyers Mistassini. *Les échéances fixées en vertu de la CRRPI à l'égard des autres pensionnats indiens demeurent inchangées.*

Pour obtenir plus de renseignements au sujet des deux processus, veuillez téléphoner au numéro sans frais 1-866-879-4913 ou visiter le site www.residentialschoolsettlement.ca afin de consulter la Convention de règlement et d'autres avis approuvés par la Cour. Vous pouvez également écrire à l'adresse suivante : Processus d'évaluation indépendant - Pensionnats indiens, bureau 3-505, 133, rue Weber Nord, Waterloo (Ontario) N2J 3G9. Les anciens élèves qui sont en situation de détresse peuvent obtenir des services de counseling immédiats et adaptés sur le plan culturel en appelant la ligne d'écoute des pensionnats indiens, au 1-866-925-4419.

1-866-879-4913 • www.residentialschoolsettlement.ca